

44°54'56"N 004°58'07"E - 525 ft (19 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 01/19 2100 x 45 PM 47 F/B/W/T
 01L/19R 1190 x 50 BG
 01R/19L 400 x 60 BG
 PAPI PAPI 19 pente 3° (5.2%) MEHT 45
 PAPI 01 pente 3° (5.2%) MEHT 52
 AVT (1) CIV : BP FRANCE (Syndicat mixte) : 100LL JET A1
 Lubrifiants : ASW80 / 100 - ASCO 7
 MIL : TR0 - Lubrifiants : 3512 - 3514 - 3515 - 3560
 D.P.S (2)
 RFFS (3) Niv 5

COM AFIS 120.100
 NDB VE 320 188°/4NM DTHR 01
 OPS (MIL) 46.2 140.6 258.5

MET H24 TEL IFR : 04.72.23.98.08 (Lyon St Exupéry)

☎ Exploitant AD : 04.75.85.26.26 Fax Exploitant AD : 04.75.85.27.23
 ATS : 04.75.78.04.02 ACB de Valence : 04.75.85.29.12
 CLI LYON : 08.00.81.99.69 Fax : 04.72.82.12.02
 GAM/STAT : 04.75.79.76.41 Gendarmerie : 04.75.59.00.22

@ Exploitant AD : accueil@valenceaeroport.fr
 cli-lyon@douane.finances.gouv.fr
 aero-ulm-valence@orange.fr

ATS AFIS : Lun-Ven : 0700-1800, sauf JF.
 En dehors de ces HOR et pour les vols commerciaux seulement : PPR PN 24h auprès de l'exploitant d'aérodrome et avant Ven 1300 pour les Sam et Dim.

OBS BRIA : BORDEAUX
 AD agréé VFR de nuit (PAPI obligatoire pour les ATT de nuit en RWY 19).
 (1) CIV : Lun-Ven : 0700-1800 sauf JF.
 MIL : HJ sauf Sam, Dim, JF.
 (2) PPR PN 24h à l'Exploitant AD ou au CLI Lyon (Centre de Liaison Interrégional)
 (3) Niv 5 : Lun-Ven sauf JF : 0700-1800.
 En dehors de ces HOR et pour vols commerciaux seulement : Niv 2 ou 5 : PPR PN 24h au Syndicat Mixte et avant Ven 1300 pour les Sam, Dim et JF.
 Niv 1 : en dehors de ces HOR.

REST AD réservé aux ACFT équipés de radio.
 Utilisation simultanée de la piste revêtue et de la BG 1190 x 50 interdite.
 Utilisation simultanée des bandes gazonnées interdite.
 Bande gazonnée 400 x 60 m réservée uniquement à l'ATT des planeurs et à l'entraînement des hélicoptères.
 Intégration ULM dans la RMZ soumise à PPR PN 24HR auprès de l'exploitant.
 Aviation générale : en dehors des HOR, PPR pour activation d'un code du portail.
 Roulage interdit hors piste et TWY.
 Circuit en vol : avions, à l'Est des Bérards.
 Pour les avions de plus de 30 t, retournement obligatoire sur les raquettes.
 TWY parallèle à RWY, utilisable par les ACFT légers.
 QFU 007° préférentiel cause procédure IFR.
 Circuit basse hauteur : aéronef à l'entraînement avec instructeur uniquement (circuit à l'Est). Un circuit basse hauteur possible par tranche de 15 minutes. O/T des horaires ATS un circuit basse hauteur possible par tranche de 30 minutes, jusqu'à 2200 loc.
 Aucun circuit basse hauteur possible sans instructeur, ni en-dessous de 500 ft ASFC, ni au-delà de 2200 Loc, ni le dimanche.
 TWY L, M, N et S utilisables de jour uniquement et pour RVR > 800 m.
 TWY M utilisable uniquement par les hélicoptères militaires et les aéronefs légers basés.
 Si péricandrome activé, TWY S fermé.
 STAP : Paramètres disponibles : vent, base des nuages, Visi instrumentale, T, DP, QNH, QFE. Informations disponibles ☎ 04.82.85.97.66.
 Voltige sur AD N°6835.

VALENCIENNES/Denain

SMAEAVD (*)

LFAV
FIR PARIS

(a) (II)

50°19'29"N 003°27'56"E - 165 ft (6 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 11/29 1708 x 45 PM 11 R/D/W/T (1)
 11L/29R 620 x 50 BG
 06/24 625 x 50 BG
PAPI PAPI 11 Pente 3.0° (5.2 %) MEHT 44
 PAPI 29 Pente 3.0° (5.2 %) MEHT 44
AVT (2) 100 LL - JET A1 (CIV/MIL) - Lubrifiant : NIL.
D.P.S NIL
RFFS (3) Niv 4

COM AFIS 122.600
 NDB VS 317.000 293°/4.05 NM DTHR 11

MET 0300-2400 TEL IFR : 03.62.72.52.25 (Lille)

☎ Exploitant AD : 03.27.21.03.66 Fax Exploitant AD : 03.27.21.03.34
 ATS : 03.27.21.11.60 Fax ATS : 03.27.21.11.24
 Douanes : 03.27.21.58.60/76 ACB de Valenciennes : 03.27.21.27.27
 Service du contrôle et de l'immigration de Valenciennes : 02.27.21.58.60/76
 TEL astreinte : 06 80 66 31 00.

@ afis.valenciennes@orange.fr

ATS Lun-Ven : 0715-1100, 1315-1700. En dehors de ces HOR O/R par Fax avant 1700.
 Sam, Dim, JF : O/R par Fax le jour ouvrable précédent avant 1100 pour vols EVASAN et
 Officiels uniquement. PPR Exploitant AD par Fax le jour ouvrable précédent avant 1100
 pour vols commerciaux et d'affaires.

OBS BRIA : BORDEAUX. AD agréé VFR nuit.
 (*) Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'AD Valenciennes Denain.
 (1) PCN 11 F/D/W/T entre début RWY 29 et DTHR 29.
 (2) Carburant AIR BP. Paiement comptant - CB
 (3) Niv 4 : HOR AFIS - Niv 1 : hors HOR AFIS - Niv 2, 3 ou 4 sur demande.

REST Activité IFR possible. AD réservé aux ACFT munis de radio.
 Piste 11/29 non revêtue utilisable par avions.
 Utilisation préférentielle (sauf ULM) : piste 11/29.
 Utilisation des pistes 11/29 par les ULM : piste revêtue possible pour les ULM multiaxes,
 piste non revêtue : possible après accord autorité aéronautique compétente.
 Utilisation simultanée RWY11/29 revêtue et RWY11/29 non revêtue ou TWY accolé inter-
 dite. Utilisation simultanée RWY11/29 non revêtue et TWY accolé interdite.
 QFU 110 préférentiel cause procédure IFR. Roulage interdit hors piste et TWY.
 Entraînements tour de piste interdits entre 1900 et 0800.
 Entraînements tours de piste inférieurs aux hauteurs de circuits publiés : -uniquement sur
 piste 06/24, -réservés aux vols de formation avec instructeur à bord.
 AEM N°8284 : 750 ft ASFC, SR-SS.

VALREAS/Visan

ACB

LFNV
FIR MARSEILLE

(a) (II)

44°20'09"N 004°54'25"E - 472 ft (17 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 02/20 1020 x 50 BG
 AVT (1) 100 LL - Lubrifiant : DM 15 W 50
 RFFS Niv 1

COM A/A 123.500

☎ ACB du Haut Comtat : 04.90.41.91.71

@ achc@free.fr - Site : www.achc.fr

OBS BRIA : BORDEAUX - VFR de nuit : NIL
 (1) Lun-Ven : HX, contacter ACB Sam-Dim : 1000-1700, contacter ACB.
 Paiement par CB, chèque, espèces, carte TOTAL, pas d'automate.

REST Cause environnement, entraînements tours de piste inférieurs à 1500 (1000) interdits aux
 ACFT non basés. TWY A : largeur 16 m. Présence d'un talus de hauteur 1 m à 10 m du bord
 Ouest du TWY A, prudence recommandée.
 Les ACFT non basés ne pourront pas faire plus de deux tours de piste.
 Roulage interdit hors RWY et TWY. Parking devant les hangars réservé aux ACFT basés.
 Parking visiteur situé de part et d'autre de la manche à air.
 Activité Voltige sur AD N°6900.

VANNES/Meucon**EDEIS AEROPORT VANNES****LFRV
FIR BREST**

(a) (II) (III)

47°43'09"N 002°43'24"W - 440 ft (16 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 04/22 1530 x 45 PB 17 F/D/W/T
08/26 995 x 60 BG
PAPI PAPI 04 : pente 3° (5.2%) MEHT 54 ft
PAPI 22 : pente 3.5° (6.1%) MEHT 47 ft
AVT (1) 100 LL - JET A1
D.P.S NIL
RFFS (2) Niv 5

COM AFIS 122.600
NDB VA 342.000 043°/3.19 NM THR 22

MET NEANT ☎ (IFR) : 02.40.05.29.31 (Nantes).

☎ Exploitant AD : 02.97.60.78.79 AFIS : 02.97.61.92.08
ACB : 02.97.60.73.08 Fax ACB : 02.97.60.60.90
Parachutisme : 02.97.60.78.69

@ Exploitant : vannes.aeroport@edeis.com
AFIS : vannes.afis@edeis.com

ATS AFIS : Du 01/11 au 31/03 : Lun-Dim et JF : 0800-1130, 1230-1700
Du 01/04 au 31/10 : Lun-Dim et JF : 0800-1130, 1230-1800.
AFIS activable O/R de 1130 à 1230.
O/T : O/R PN 48h à Exploitant AD pour les MEDEVAC et vols commerciaux uniquement sur myhandling.com ☎ 02.97.60.78.79

OBS BRIA : BORDEAUX - AD agréé VFR nuit
(1) Du 01/11 au 31/03 : 0800-1600
Du 01/04 au 31/10 : 0800-1700.
Extension pour les MEDEVAC et vols commerciaux PPR PN 48h ☎ Exploitant AD.
H24 Automate AIR TOTAL (Carte AIR TOTAL)
AVT hors automate possible. Paiement comptant (CB, chèques, espèces).
(2) RFFS activable sur demande de 1130 à 1230.
HOR AFIS : Niv 5 - En dehors de ces HOR : Niv 1.
Extension pour les MEDEVAC et vols commerciaux PN 48h ☎ Exploitant AD.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Roulage interdit hors TWY et RWY.
En dehors des HOR programmés : le service AFIS peut être rendu à tout moment sans préavis en circulation d'AD. La présence réelle de ce service est connue sur FREQ AFIS. Activité IFR possible. Interdiction d'utilisation simultanée des deux piste hors HOR AFIS. Demande par E-mail : vannes.afis@edeis.com
Pendant l'activité parachutage, piste 08/26 réservée aux appareils utilisés par les entités signataires du protocole parachutage 274 et aux appareils autorisés par l'exploitant. Information disponible AFIS ou A/A.
PAPI en fonctionnement obligatoire pour toute approche de nuit RWY22.
Circuits "basse hauteur" autorisés dans le cadre des vols d'entraînement avec instructeur uniquement : MINI 500 ft AAL au SE RWY 04/22. Utiliser points de report VFR pour contournement des R278 et R279.
Conditions de pénétration de la R278 VANNES (à l'exclusion de la zone R 94 A Meucon) : contact radio obligatoire avec Vannes INFO ou A/A en l'absence AFIS.
Conditions de pénétration de la R 279 VANNES PARA (à l'exclusion des zones R 94 A et B Meucon) : contournement obligatoire pendant l'activité sauf ACFT au départ et à destination AD Vannes Meucon
Demande de mise en route obligatoire pour tout hélicoptère.
Dangers à la navigation : Importante activité de parachutage.
Activité PARA N°274. Activité Voltige sur AD N° 6358. Activité simultanée de Voltige et de PARA interdite.

VAUVILLE

ACB

**LFAU
FIR BREST**

(c) (II)

49°37'22"N 001°49'48"W - 458 ft (16 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 15/33 565 x 60 BG
11/29 400 x 60 BG
08/26 440 x 60 BG
RFFS Niv 1

COM A/A 122.5

☎ Centre de VAV de Vauville : 02.33.52.77.72

OBS BRIA : BORDEAUX

REST AD réservé au vol à voile, aux avions de servitude et aux ULM basés. Utilisable par les HEL dans les conditions définies par le Directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Ouest. Site susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer. Roulage interdit hors piste et TWY. Piste 08/26 et 11/29 réservées aux planeurs et utilisables uniquement pour LDG aux QFU 075° et 105°. *Activité voltige planeur N°6302 (réservée aux usagers basés)*
Activité treuillage planeurs et parapentes N°922.

VENDAYS-MONTALIVET *Aéroclub de MONTALIVET* **LFIV**
(c-) (II) *FIR BORDEAUX*

45°22'50"N 001°06'57"W - 16 ft (1 hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 09/27 800 x 18 Revêtu
RFFS Niv 1

COM A/A 123.5

☎ ACB : 05.56.09.30.48

@ aeromonta@wanadoo.fr

OBS BRIA : BORDEAUX

REST AD à usage restreint réservé aux avions basés les jours de la semaine. Pas de restrictions d'accessibilité les week-end et les JF ainsi que pour le jour précédent après la fin de l'horaire publié de la zone R 61. Roulage interdit hors TWY et RWY. Si zone R 61 active, adapter le circuit d'AD pour ne pas pénétrer dans la zone. Activité de la zone R 61 (vol à très basse altitude) connue de Aquitaine INFO et Bordeaux ESSAIS. Eviter le survol de MONTALIVET et du Centre Hélio-marin. Site susceptible d'être envahi en quelques min par la brume de mer. *Activité PARA : selon NOTAM en vigueur.*

VERDUN/Sommedieu *Amicale de l'aérodrome du Rozelier* **LFGW**
(a) (II) *Mairie de Sommedieu* *FIR REIMS*

49°07'20"N 005°28'15"E - 1236 ft (44 hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 10/28 1110 x 20 PM 5.7 t MAX 0.9 MPa
10R/28L 600 x 60 BG
AVT (1) 100LL
D.P.S NIL
RFFS Niv 1

COM A/A 125.250

☎ Exploitant AD : 03.29.87.61.46 ACB Robert Thiéry : 06 82 77 23 72

OBS BRIA : LE BOURGET - VFR de nuit non agréé.
(1) Automate carte TOTAL.

REST Utilisation simultanée des deux pistes accolées interdite. Piste revêtu limitée aux ACFT dont la distance de référence au décollage est inférieure à 800 m. Tout DECO ou ATT d'ACFT est suspendu si un ACFT est immobilisé sur la piste non revêtu à moins d'une demi-largeur de la limite commune. En cas de chute de neige, piste non déneigée. *DANGER : Turbulences et rabattants en finale pistes 10 et 28, par vent supérieur à 15 kt. Activité voltige sur AD N°6171.*

VESOUL/Frotey *Département de Haute Saône* **LFQW**
(a) (II) *ACB* *FIR REIMS*

47°38'19"N 006°12'15"E - 1249 ft (45 hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 08/26 1408 x 20 PM 20F/A/W/T
08R/26L 435 x 27 BG
AVT 100 LL - Jet A1 O/R tél ACB (Lubrifiants : NIL)
RFFS Niveau 1

COM A/A 118.150
APP Luxeuil 129.925 au-dessus de 3500 ft AMSL.

MET Lun-Sam : 0445-1600 Dim, JF : 0445-1100 (ETE-1h)

☎ ACB : 09.61.37.53.85

@ aeroclub70@wanadoo.fr

OBS BRIA : LE BOURGET. AD agréé VFR de nuit.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. QFU 082 préférentiel cause nuisances et trouée Ouest. Utilisation simultanée des pistes interdite. Par vent de NW ou SW, fortes turbulences et cisaillement au seuil 26, prévoir un ATT décalé de 350 m du seuil.
Activité PARA N° 232.
Activité Voltige sur AD N° 6466.
AEM N°8051 : 450 ft ASFC, SR-SS.

VICHY/Charmeil *VICHY COMMUNAUTE* **LFV**
(a) (II) (III) *FIR MARSEILLE*

46°10'18"N 003°24'15"E - 817 ft (30 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 01/19 2200 x 45 PM 17 F/C/W/T
DPS NIL
AVT (1) 100 LL - Lubrifiant : NIL
RFFS Niv 1

COM AFIS 121.400
APP Clermont 122.225
NDB VZ 403.000 190°/1.97NM THR 01

MET 0500-1630 ☎ (IFR) : 04.72.23.98.08 (Lyon Saint Exupéry)

☎ AFIS : 04.70.32.47.15 Fax AFIS : 04.70.32.40.71
Exploitant AD : 04.70.59.51.11 Fax Exploitant AD : 04.70.59.51.01
ACB : 04.70.59.88.28 Planeur Club : 06.14.91.91.39

@ aeroport.vichy.charmeil@vichy-communaute.fr

ATS AFIS : *sauf JF : Lun, Mer, Jeu et Ven : 0730-1100 1300-1630 ; Mar : 1300-1630 (ETE-1h)*

OBS BRIA : BORDEAUX - VFR de nuit agréé avec limitations : réservé aux aéronefs basés.
(1) HOR ATS : cartes bancaires, espèces.
Absence ATS : H24 pour les possesseurs de la carte TOTAL.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Activité ULM réservée aux ULM munis de radio. Activité IFR possible.
Durant le lancement d'un planeur au treuil de la bande en herbe : - DEC et ATT simultanés sur la piste 01/19 interdits - Respecter le " Silence Radio" - Passage verticale AD ou intégration dans le circuit d'AD à 3000 AMSL mini. Balisage réservé aux ACFT basés. Balisage TWY Nord hors service.
Présence d'oiseaux toute l'année. Durant leur intégration en branche vent arrière, les planeurs peuvent effectuer des spirales en zone de perte d'altitude (ZPA). Activité temporaire de parachutes ascensionnels annoncée par NOTAM.
QFU 007 préférentiel cause procédure IFR.
Activité Voltige sur AD N°6780. Treuillage planeurs N° 993.

VIENNE/Reventin *ACB* **LFHH**
(a) (II) *FIR MARSEILLE*

45°27'46"N 004°49'40"E - 720 ft (26 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 01/19 660 x 50 Non revêtue
AVT (1) 100 LL - Lubrifiants : Qualité aviation. (CIV/MIL)
RFFS Niv 1

COM A/A 123.500

☎/@ ACB de Vienne : 04.74.58.82.00 E-mail : acreventin@gmail.com.

OBS BRIA : BORDEAUX. (1) Paiement comptant, quantité limitée.

REST AD susceptible d'être impraticable en cas de précipitations : prudence recommandée.
Roulage entre le TWY et la piste uniquement aux extrémités. Données neige indisponibles. Seuls les ULM de classe 2, 3, 4 et 6 sont autorisés.
Roulage interdit hors piste et TWY. Risque de confusion entre le TWY en dur et la piste en herbe. Une attention particulière est à porter à la zone P18, à 3 km au Sud Ouest du terrain.
Procédure antibruit au DEC QFU 010
Tours de piste successifs limités à 2 pour les ACFT non basés.
Tours de piste et entraînements interdits aux HEL et leurs évolutions seront strictement réduites à celles liées aux manoeuvres de décollage et d'atterrissage.
Roulage : évolutions au moteur interdites dans la zone située près du hangar de l'ACB et matérialisée au sol par un zébra rouge. Route en THR 01 : vérifier les performances en cas de présence de véhicules dans la trouée d'envol lors d'un décollage en piste 19.

V

VIERZON/Méreau (c--)(II)		<i>ACB</i>			LFFV <i>FIR PARIS</i>
		47°11'41"N 002°04'00"E - 430 ft (15 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	04/22	680 x 60	BG	
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	125.250			
☎	ACB : 02.48.75.12.87				
OBS	BRIA : LE BOURGET				
REST	AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins (1). Utilisable par les HEL dans les conditions définies par la DSAC-O. Interdiction d'utilisation simultanée de la piste et de la section de TWY parallèle au RWY rejoignant le seuil 04. Piste fréquemment inutilisable après fortes pluies et en période hivernale. Avant toute utilisation, se renseigner auprès de l'Exploitant AD sur l'état et la qualité des surfaces. Roulage interdit hors piste et TWY. Bande axiale 680 x 18 m en sable compacté et gravillons non cohésifs. (1) Amboise, Argenton, Aubigny, Blois, Bourges, Briare, Chateauneuf, Chateauroux Villers, Cosnes, Gueret, Issoudun, Lamotte, Le Blanc, Montargis, Nevers, Orléans Saint- Denis, Pithiviers, Romorantin, Tours Le Louroux, Tours Val de Loire, Tours Sorigny.				

VILLACOUBLAY VELIZY (c) (I) (II)		<i>FAF</i>			LFPV <i>FIR PARIS</i>
		48°46'27" N 002°11'29" E - 585 ft (21 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	09/27	1957 x 45	Bitume	37 F/C/W/T
	(Bande engazonnée 300 x 50 m réservée aux procédures de secours des HEL légers après accord du Directeur des vols.)				
	PAPI	PAPI 09 : gauche / 3° MEHT 47.4 ft PAPI 27 : gauche / 3° MEHT 45.2 ft			
	AVT (1)	F34 (MIL/CIV) - O/R : O135 - O138 - O150 - O156 - H515			
	D.P.S	A la discrétion des services concernés			
	RFFS	OACI : 6 - OTAN : 6			
COM	APP	119.425	123.750	123.300(2)	142.450 243.000
		246.950(2)	362.300	265.900(2)	336.100(2) 374.625(2)
		278.425(2)			
	TWR	128.950	243.000	343.175	
	SOL	121.750	257.800		
	OPS	138.900(3)			
	ILS/DME27	VVO	110.750/330.050/Ch44Y	267°/1.1NM DTHR 27 (LOC)	
	ILS/DME09	VVE	111.350/332.150/Ch 50Y	087°/1.08NM DTHR 09 (LOC)	
	NDB	TA	286.500	267°/3.65NM DTHR 09	
	NDB	HOL	315.000		

ESPACES ATS CTR (classe D)

MET H24 : 01.45.07.32.41 - 811.107.7241

☎ BA107 : 01.73.95.12.16 - 861.107.1216 DV : 01.45.07.36.33 - 811.107.7633
Fax/DV : 01.45.07.30.84 ESCA : 01.45.07.36.20 - 811.107.7620

@ ba107-gaa.dv.fct@intradef.gouv.fr ba107-gaa.dv.fct@def.gouv.fr

ATS Lun-Jeu : 0700-1600, Ven : 0700-1400 (ETE - 1h) O/T (voir REST) hors jours fériés.

OBS BRIA : LE BOURGET H24.
BIVC Cinq Mars La Pile : H24 : 811 927 6339 - 02.47.96.13.39
VFR de nuit agréé pour ACFT basés uniquement et CAM I/T/V.
(1) HOR ATS
(2) Fréq. utilisée sur instruction.
(3) O/R.


REST AD à usage restreint, réservé aux aéronefs d'états français et étrangers et aux aéronefs loués ou affrétés au profit d'autorités militaires ou gouvernementales françaises ou étrangères. Des dérogations peuvent être accordées par CM15, l'EMO ou le CDT d'aérodrome. Survol de l'AD interdit H24 au-dessous de 300 m (1000 ft) ASFC.



AD interdit le premier jeudi de chaque mois de 0600 à 0800 (ETE - 1h) pour maintenances.

AD interdit aux vols d'entraînement, aux escales techniques pures, aux ACFT armés.

ATT interdit sans NR accord (PPR) qui figurera case 18 du FPL.

Les vols de nuit en CAM V ou CAG VFR sont réservés aux seuls ACFT basés. Lors de la fermeture de Villacoublay, annoncée par RAI 128.950, espace géré par Orly APP et transit WH1 - WH3 par Moulineaux TWR ou Orly TWR.

VILLEFRANCHE de Rouergue		<i>ACB</i>		LFCV <i>FIR BORDEAUX</i>	
(a) (II)					
44°22'08"N 002°01'37"E - 1104 ft (39 hPa)					
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	13/31	1030 x 80	BG	
	AVT	100 LL - SP98 Lubrifiant : D 80 (CIV/MIL) : HJ sur PPR.			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.5			
	ACB du Rouergue : 05.65.45.05.27 Email : aeroclub-rouergue@orange.fr				
OBS	BRIA : BORDEAUX				
REST	Par temps de pluie, utiliser le côté W de la piste. Inutilisable par fortes chutes de pluie ou de neige, se renseigner auprès du BRIA ou de l'ACB. Au QFU 129°, risque de turbulences par fort vent de Sud ou Sud-Est. QFU 309° préférentiel cause nuisances sonores et pente montante de la piste. Au QFU 309°, adopter un plan de descente de 5.50° (9.62%) permettant le survol des obstacles en sécurité. Roulage interdit hors piste et TWY. <i>Voltige sur AD N°6707.</i> <i>Voltige hors AD N°6708.</i>				

VILLEFRANCHE/Tarare		<i>CCI de Villefranche et du Beaujolais</i>			LFHV <i>FIR MARSEILLE</i>	
(a) (II) (III)						
45°55'12"N 004°38'06"E - 1076 ft (39 hPa)						
HOR	ETE : - 1 HR					
AGA	RWY	18/36	1040 x 30	PM	5.7 t	
		18L/36R	880 x 60	BG		
	APAPI	APAPI 36 pente 3.0° (5.2%) MEHT 22				
	PAPI	PAPI 18 pente 3.7° (6.5%) MEHT 16				
	AVT (1)	100 LL - JET A1 - Lubrifiant : NIL				
	RFFS	Niv 1				
COM	A/A	118.250				
	Exploitant : 04.74.62.73.00		ACB du Beaujolais : 04.74.71.66.44			
	Héliclub du Beaujolais : 04 74 71 80 88		VAV du Beaujolais : 04.78.47.92.50			
	aerodrome@beaujolais.cci.fr					
OBS	BRIA : BORDEAUX (1) H24 - Paiement par automate carte bancaire.					



REST Utilisation simultanée des deux pistes interdite.
 Utilisation de la piste non revêtue restreinte aux aéronefs basés selon les consignes locales d'exploitation en vigueur.
 Utilisation de la FATO réservée aux HEL basés.
 TKOF et LDG suspendus si un planeur est immobilisé sur la piste non revêtue à moins d'une demi-largeur de la limite commune.
 Activité IFR possible.
 Voltige interdite sur l'AD.
DANGER : Présence de dénivellations et de saillies du terrain en accotement.
 Roulage interdit hors RWY et TWY.
 PRKG C réservé aux ACFT de passage.
 Utilisation BG : évacuation et pénétration face au TWY N.
 Circulation au sol : sens RWY/AST utiliser le TWY S, sens AST/RWY utiliser le TWY N
 QFU 180 préférentiel cause procédure IFR et environnement.

AVIONS : Eviter les tours de piste répétitifs standards et surtout basse hauteur en particulier durant les week-end et JF et entre 1100 et 1300 (ETE-1h).
 Eviter le survol de l'agglomération d'Alix à 1,5 km à l'ESE.

HEL : Vols d'entraînement et exercices à proximité du sol réservés aux aéronefs basés qui devront suivre impérativement les circuits publiés à l'ouest dans les créneaux suivants :
 - Lun-Ven : 0700-1100, 1300-1800 (ETE - 1h).
 - Sam : 0800-1200, 1400-1700 (ETE - 1h).
 - JF : interdit.

VILLENEUVE-SUR-LOT		<i>ACB</i>		LFCW	
(a) (II)				<i>FIR BORDEAUX</i>	
		44°23'57"N 000°45'34"E - 193 ft (7 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	10/28	1040 x 18	PM	5.7 t
	AVT (1)	100 LL - Lubrifiant : NIL			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.600	Auto-info		
☎	ACB : 05.53.70.43.07				
OBS	BRIA : BORDEAUX. (1) H24 par carte TOTAL (automate). HX chèque ou espèces (contacter ACB au préalable)				
REST	QFU 283 préférentiel cause environnement. Roulage interdit hors piste et TWY. AEM N°9147 : 330ft ASFC MAX. Voltige sur AD N°6555.				

VILLERUPT		<i>ACB</i>		LFAW	
(c--)(II)				<i>FIR PARIS</i>	
		49°24'38"N 005°53'21"E - 1303 ft (47hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	07/25	666 x 60	BG	
	AVT (1)	Fuel : 100/130 (CIV) Lubrifiant : 100/120			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.500			
☎	ACB Nord Lorraine : 06.43.18.16.89				
OBS	BRIA : LE BOURGET. VFR de nuit non agréé. (1) Réservé aux aéronefs basés.				
REST	AD réservé aux ACFT et ULM basés et à ceux basés sur les AD voisins. AD réservé aux ACFT munis de radio. Parachutage fréquent sur AD annoncé par NOTAM. Roulage interdit hors RWY et TWY. QFU 065 préférentiel cause pente de la piste. Entraînements tours de piste réservés aux pilotes basés et/ou autorisés. ULM : - Entraînements tours de piste au Nord uniquement, avec instructeur et réservés aux aéronefs basés. - DEP perpendiculaires à la piste et vers le SE. Activité AEM N°8227 (limitée à 500 ft ASFC, SR-SS)				

VINON (a) (II)		Association des usagers de l'AD de Vinson sur Verdon			LFNF FIR MARSEILLE
		43°44'11"N 005°46'59"E - 903 ft (32 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	02/20	1250 x 100	BG	
		(1) 10/28	1054 x 177	BG	
		16/34	780 x 150	BG	
		(2) 30	388 x 80	BG	
		(3) 100LL			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	118.150			
☎	Exploitant AD : 06.60.22.46.39		AAVA : 04.92.78.82.90		
	Starter planeurs : 06.51.25.12.03				
@	associationusagersaerodromevinon@orange.fr Sit internet : http://lfnf-vinson.monsite-orange.fr				
OBS	BRIA : BORDEAUX. VFR de nuit : NIL. (1) "28 planeurs" : 191 x 40 m - "28 avions" : 550 x 15 m. (2) La piste 30 est exclusivement réservée à l'atterrissage des planeurs au QFU 280°. (3) SR-SS. Carte TOTAL uniquement.				
REST	Code aérodrome 1A (envergure ACFT<15m sauf moto planeurs).AD réservé aux ACFT munis de radio. Distances déclarées utilisables : TODA RWY 02, 20, 10, 28 et 34 réduites cause proximité d'un chemin. <i>Dangers à la navigation aérienne</i> Terrain lourd sur surfaces non revêtues après pluies prolongées ou dégel. Risque de forts rabattants en approche finale RWY 16. Roulage interdit hors piste et TWY. Pistes revêtues incluses dans pistes non revêtues. ACFT motopropulsés, sauf pour des raisons de sécurité, doivent éviter le survol de VINON sur VERDON (notamment lors de l'utilisation du circuit RWY 10/28). Après ATT, dégager impérativement du côté du tour de piste ACFT. <i>Entraînements TDP</i> inférieurs à 1600 ft interdits aux avions et ULM non basés. Les ACFT motorisés non basés ne pourront pas faire plus de deux tours de piste consécutifs. APP/ATT : Pour une compatibilité avec le tour de piste planeur, à l'arrivée sur l'aérodrome, le tour de reconnaissance des ACFT motorisés s'effectue à une altitude de 2500 ft jusqu'au vent traversier de la piste visée. <i>Zone paramoteur</i> : -Incluse sur la partie Ouest de la piste 30 -Réservée aux paramoteurs basés munis de la Fréq. A/A 118.150. -Période d'utilisation : 01 AVR/ 30 SEP : SR-0900, 01 OCT/31 MAR : SR-1100 et 1400-SS (ETE-1h). - L'axe de TKOF/LDG est situé au nord de la zone et parallèle à la piste 02/20, sans toutefois percer la surface latérale de la piste 02/20, et à une hauteur limitée à 500 ft AAL <i>Activité Voltige</i> N°6951. <i>AEM</i> N° 9541 : HJ - 500 ft ASFC.				

VITRY-EN-ARTOIS (a) (II)		Communauté de communes OSARTIS			LFQS FIR PARIS
		50°20'15"N 002°59'31"E - 174 ft (6 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	12/30	900 x 100	BG	
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.500			
☎	ACB de Douai : 03.21.50.07.75		Exploitant AD : 03.21.60.06.17		
	ULM : 03.21.07.81.06				
OBS	BRIA : BORDEAUX. VFR de nuit non agréé.				
REST	Roulage interdit hors piste et TWY. Eviter le survol de l'usine PERSTOP à BREBIERES. TKOF et LDG interdits tant qu'un ACFT se trouve sur le TWY accolé à la piste entre les deux seuils. <i>Activité AEM</i> N° 8384 : 500 ft ASFC, SR-SS. Extension du plafond à 800 ft AFSC (975 ft AMSL) annoncée par NOTAM.				

VITRY-LE-FRANCOIS/Vauclerc (a) (II)		SIVU			LFSS FIR PARIS
		48°42'08"N 004°41'00"E - 411 ft (14 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	05/23	860 x 100	BG	
		11/29	870 x 100	BG	
	RFFS	Niv 1			



COM A/A 123.500

☎ Exploitant AD : 03.26.72.54.35 ACB : 03.26.74.28.18 (Tél/Fax)
@ Exploitant AD : mairie.ecriennes@wanadoo.fr

OBS BRIA : LE BOURGET.

REST Roulage interdit hors piste et TWY. Précaution à prendre en période de dégel.
QFU 112 préférentiel cause nuisances sonores.
Environnement très sensible au bruit :
- Après TKOF RWY 29, virez à droite RM 313° dès 300 ft AAL en montée.
- Après TKOF RWY 23, virez à gauche RM 195° à la verticale de la D58.
Activité PARA sur AD N° 269.
Voltige sur AD N°6120.
Activité AEM N°8242 : 1200 ft (800 ft ASFC) - SFC, SR-SS.
